

22 janvier 2022

Sortie régionale Raquettes (88)

Dans les Hautes-Vosges



Manifestation organisée par l' **ASCE 88**

couleur passion
www.fnascee.org

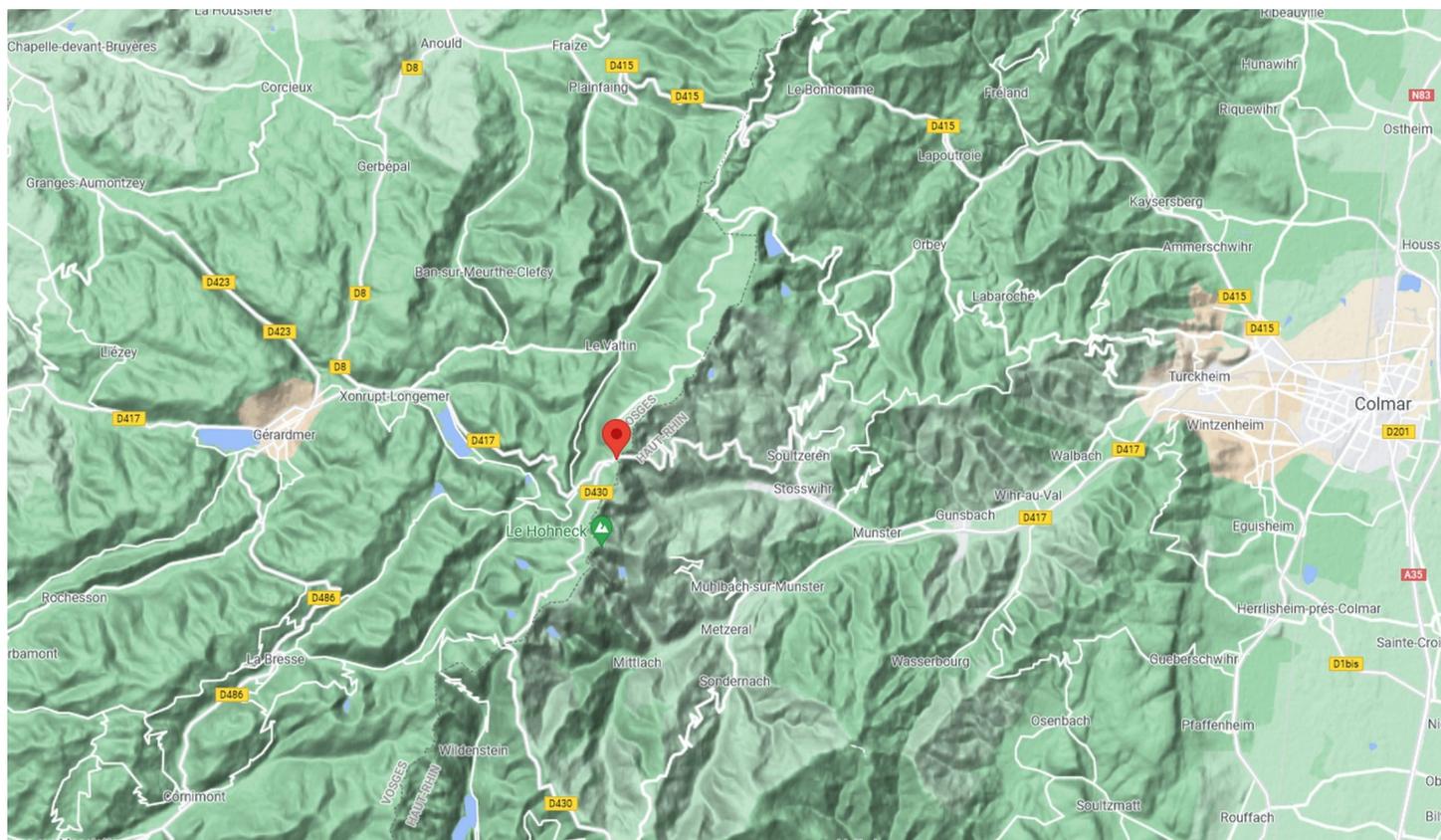
L'ASCE 88 vous convie à participer à la sortie régionale Raquettes qui se déroulera dans les Hautes-Vosges le samedi 22 janvier 2022.

Le site

Les reliefs caractéristiques du Massif des Vosges invitent aux balades en forêt, aux randonnées en été comme en hiver.

Une balade en raquettes, au départ du col de la Schlucht, vous permettra de découvrir une multitude de paysages, entre forêt de sapins et chaumes, en empruntant la mythique Route des Crêtes.

Un réseau routier maintenu accessible d'est (côté Alsace) en ouest (côté Lorraine) – et inversement – permet de rejoindre les sommets les plus hauts.



Lieu du départ

Le rendez-vous est fixé à **9h30** au col de la Schlucht.

Ce col est situé entre Gérardmer et Colmar sur la RD 417. Il est équipé d'un parking.

Coordonnées GPS : latitude : 48.063, Longitude : 7.022

La balade

Equipés du matériel (raquettes et bâtons) fourni par le guide, nous partirons pour une balade détente et découverte à notre rythme et hors des sentiers battus.

Au long du parcours, l'accompagnateur en montagne évoquera les paysages, mais aussi la faune et la flore des sommets, ainsi que leur capacité d'adaptation à l'hiver.

Important : PASS sanitaire non-obligatoire pour une activité extérieure

Déjeuner

Menu : Repas Marcaire (sans fromage et sans boisson)

Le « repas marcaire » est le menu traditionnel servi dans les fermes-auberges des Hautes-Vosges

Important : PASS sanitaire obligatoire pour le restaurant

L'après-midi

Après le repas, balade digestive permettant le retour à notre point de départ (vers 16h00-16h30).

Équipement conseillé

Chaussures de marche montantes, vêtements chauds et imperméables, gants et bonnet.

Informations importantes

La sortie pourra être reportée sur décision du guide en fonction des conditions climatiques (manque de neige, tempête,...). Un avertissement sera transmis environ 2 jours avant la sortie. *(on n'indique pas ici la date retenue pour le report ?)*

[COVID 19] Cette sortie pourra être également annulée suivant les consignes que nous recevrons de la préfecture.

L'association ne pourra être tenue pour responsable de cette modification.

Attention : les équipements spéciaux (chaînes à neige ou pneus contacts) sont désormais obligatoires dans les communes du massif des Vosges, par arrêté préfectoral

<https://www.vosges.gouv.fr/Actualites/Obligation-d-equipement-de-certains-vehicules-en-periode-hivernale>

Inscriptions

Les inscriptions sont à retourner à l'ASCE 88 pour le **4 janvier 2022** à l'aide du bulletin ci-joint accompagné du règlement correspondant.

Venez nombreux !